



QBE
FRANCE

QBE International
Insurance Limited

SIACI SAINT HONORE

fnecl

attestation d'assurance

Responsabilité Civile professionnelle

Nous soussignés QBE France – 10-12, place Vendôme – 75001 PARIS, succursale de QBE International, dont le siège social est Corn Exchange, Mark Lane, Londres EC3R 7NE, attestons que :

FORUM DIAGNOSTICS EURL- 7, Rue COURMEAUX 51100 REIMS

bénéficie en sa qualité d'adhérent FNECI d'une garantie Responsabilité Civile Professionnelle au titre de la police d'adhésion n° **660990303** par expert de € **305000** par sinistre et de € **500000** par année d'assurance pour les activités suivantes :

a) Activités réglementées et assimilées

- Repérage amiante avant transaction (art R1334-24 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante avant travaux (art R1334-27 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante après travaux (art R1334-17 du Code de la Santé Publique)
- Dossier Technique Amiante (art R1334-25 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante avant démolition (art R1334-27 du Code de la Santé Publique)
- Diagnostic Amiante
- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic Plomb (transaction et saturnisme déclaré)
- Mesurage et loi Carrez
- Etat des risques naturels et technologiques (art L125-5 et R 125-26 du code de l'environnement)
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic des installations électriques
- Diagnostic des installations gaz

b) Activités non réglementées ou en cours de réglementation

- Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés ou des assureurs
- Expertise en contrôle technique immobilier
- Diagnostic Technique Immobilier
- Diagnostic radon
- Conformité aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et de PTZ (prêt à taux zéro)
- Evaluation en valeur de marché
- Légionellose
- Logement décent
- Sécurité piscine
- Etat des lieux locatif
- Conformités des réseaux d'eau
- Diagnostics contractuels champignons lignivores
- Mise en copropriété, et autres missions accessoires dans le domaine de l'expertise immobilière et de la construction.

Est acquise également au titre de toutes ses activités la couverture de la Responsabilité Civile Exploitation à concurrence de € 6.000.000 par sinistre, par année et par Cabinet pour tous dommages confondus dont € 1.000.000 par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toutes les qualifications nécessaires à l'exécution de ses activités.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période allant du 01/09/2008 au 31/08/2009.

Fait à PARIS, le 7 août 2008

SIACI SAINT-HONORE

18, rue de Courcelles

75384 Paris Cedex-08

Tél. +33 (0)1 4420 9500 Fax +33 (0)1 4742 2894

Tél. +33 (0)1 4420 9999 Fax +33 (0)1 4420 9500